

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 30 MAI 2017

Date de convocation et d'affichage : 23 mai 2017

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 H 18.

Étaient présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylviane, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MICHEL Sophie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SIMON Véronique, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine.

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOIX Bruno, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, GABRIEL Martin, GAILLARD Paul, GANTELET Bruno, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GONVALVES José, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MARTINOT Bruno, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SUBTIL Bruno, THIBAUT Christian, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VETTER Claude, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy.

Représentés : TRIBOT Philippe par COQUILLARD Gérard, ROUSSELOT Nicole par BRÉMENT Jacques, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, MARIE Sylvie par PORTIER Francis, BLASSON Christian par GIRARDIN Jean-Claude, SPILMANN Marcel par ROBILLARD Christine, HANDEL William par HANOZET Claudine, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno.

Sont excusés et ont donné pouvoir : GIRARDIN Olivier à BERTHOLLE Jean-Paul, GRIENENBERGER Daniel à Sylviane BETTINGER, LANDREAT Pascal à GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, RIGAUD Jacques à MICHEL Sophie, VIART Jean-Michel à ZWALD Jérémy, BERTAIL Sibylle à ROUVRE Annie, BRET Marc à HONORÉ Nicolas, CHEVALIER Bertrand à GANTELET Bruno, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MANDELLI François à RICHARD Olivier, MENUUEL Gérard à BAUDOIX Bruno, PORTIER-GUENIN Françoise à RAGUIN Jacky, RUDENT Michel à LEMELLE Flavienne, SYDOR Dimitri à ARNAUD Jean-Jacques.

Absents et excusés : BEAUSSIER Jean-Marie, BLASCO Thierry, PAUTRAS Marie-Françoise, SEBBARI Samira, GACHOWSKI Jacques, VAN DE WALLE Robert, SAINTON Michel, FINET Odile, DEHAUT Francis, ZAJAC Anna.

Ne prennent pas part au vote ou ne votent pas par procuration :

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL-LOCHARD.

DELIBERATION N°17	Trame hydraulique – Réfection des digues de l'Agglomération troyenne : digues de Fouchy et Labourat rive droite amont – demandes de financement
RAPPORTEUR	Jean-Pierre ABEL

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
112	126	126			

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2017

Rapporteur : Jean Michel VIART

TRAME HYDRAULIQUE
REFECTION DES DIGUES DE L'AGGLOMERATION TROYENNE :
DIGUES DE FOUCHY ET LABOURAT RIVE DROITE AMONT
DEMANDES DE FINANCEMENT

Exposé :

En 2008, les 16 kilomètres de digues de l'agglomération troyenne ont été classés par arrêté préfectoral, comme intéressant la sécurité du public.

En 2010, eu égard à la modification réglementaire du 11 décembre 2007 relative à la sécurité des ouvrages hydrauliques, un nouvel arrêté a abrogé et remplacé le précédent, classant ces digues en catégorie B.

En 2011, un diagnostic de sûreté des digues de l'agglomération troyenne a été réalisé, et a révélé un état de grande vétusté d'une majeure partie de ces digues, dans l'agglomération troyenne. Des travaux d'urgence ont alors été préconisés.

Face à ce constat d'urgence, et pour répondre aux enjeux de sécurité des personnes et des biens, la Communauté d'agglomération a alors engagé un important programme de réhabilitation de ses ouvrages. Le programme a été labélisé Plan Submersions Rapides (PSR), en mars 2012. Une première phase de travaux a été réalisée, dans un calendrier extrêmement contraint, de juillet 2013 à août 2015.

Ainsi, les digues de Foicy, Labourat rive gauche et Pont-Hubert, ont été réhabilitées, et les mesures compensatoires hydrauliques ont été réalisées (élargissement et remplacement de la passerelle à Pont Sainte-Marie). Ce sont, à ce jour, 5 kilomètres de digues qui assurent, à nouveau, pleinement leur rôle de protection contre les inondations sur l'agglomération troyenne, soit environ 6 900 personnes, plus de 2 300 emplois et une soixantaine d'entreprises qui sont de nouveau protégées par ces digues réhabilitées.

Toutefois, l'agglomération troyenne a subi, en mai 2013, une importante crue de période de retour d'environ 12 ans, représentant un débit dans l'agglomération d'environ 210 m³/seconde. Cet événement a eu des conséquences majeures sur le programme initial de réhabilitation des digues. En effet, la mise à jour du modèle hydraulique a conduit à une évolution de la ligne d'eau, jusqu'à 50 centimètres pour la digue de Fouchy, et jusqu'à 1 mètre pour les digues du « centre-ville », rendant nécessaire une redéfinition complète du projet.

En conséquence, et en concertation avec les services de l'Etat, la réhabilitation des digues du « centre-ville » a été intégrée au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), actuellement en cours d'élaboration.

Concernant les digues de Fouchy et Labourat rive droite amont, de nouveaux projets, tenant compte du retour d'expérience de la crue de mai 2013, sont actuellement en

cours d'élaboration. Pour cela, un nouveau maître d'œuvre a été recruté fin 2016. Les études de conception sont en cours, avec un rendu des projets prévu en septembre 2017.

La digue de Fouchy, qui longe la Seine troyenne en rive gauche, se situe au nord de l'agglomération sur les communes de Troyes et de La Chapelle Saint-Luc. Avec un linéaire de 2 096 ml, elle est une des grandes digues de l'agglomération.

Le niveau de protection visé après sa réhabilitation, est celui de la crue de 1910. Il est prévu également, dans le cadre de ces travaux, l'aménagement du seuil de Saint-Quentin.

Le planning prévisionnel pour cette digue est le suivant :

- Dossiers réglementaires, DIG (déclaration d'Intérêt Général), DUP (Déclaration d'utilité Publique): fin 2017 ;
- Enquête publique : mi 2018 (à préciser) ;
- Passage en CMI (Commission Mixte Inondation): mars 2018 ;
- Arrêtés DUP / DIG : second semestre 2018 ;
- Travaux : à compter de début 2019.

Les acquisitions foncières nécessaires au nouveau projet seront intégrées dans le cadre d'une nouvelle DUP, et les travaux feront l'objet d'une nouvelle DIG et d'un nouveau passage en CMI prévu en mars 2018.

Concernant la digue du Labourat rive droite amont, située le long du canal du Labourat, sur la commune de Pont Sainte-Marie, le linéaire à réhabiliter est de 200 ml, ceci afin d'assurer la continuité avec la digue de Pont-Hubert.

Le niveau de protection visé après la réhabilitation de cette digue est celui de la crue de 1955.

Les travaux pourraient être réalisés dès 2018.

D'autre part, il est à noter que Troyes Champagne Métropole s'est engagé dans une démarche de PAPI d'intention de la Seine troyenne. Celui-ci est porté par l'EPTB Seine Grands Lacs, à une échelle plus large de bassin versant.

Ce dispositif, ainsi que le programme de réhabilitation des digues, s'inscrivent dans le cadre de la stratégie locale adoptée le 9 décembre 2016 pour le Territoire à Risques Importants d'inondation (TRI) de Troyes. Ils permettent de répondre également aux objectifs fixés par la stratégie nationale de gestion du risque inondation.

L'enveloppe prévisionnelle globale pour la réhabilitation des digues de Fouchy et Labourat rive droite amont est estimée à 10 000 000 € HT.

Ce montant sera affiné à la remise des projets en septembre 2017.

Troyes Champagne Métropole va solliciter les différents partenaires financiers suivants, au titre des fonds indiqués ci-dessous :

- ETAT : Fonds pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM),
- ETAT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)
- REGION Ile-de-France : Programme opérationnel FEDER 2014-2020 Région Ile-de-France,

- REGION GRAND EST : Programme opérationnel FEDER 2014-2020 Région Champagne-Ardenne :
- REGION GRAND EST : aides régionales,
- AESN Seine-Normandie : 10^{ème} programme AESN (pour les travaux sur le seuil de Saint-Quentin),
- DEPARTEMENT de l'AUBE : Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP).

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE PRENDRE ACTE de l'estimation prévisionnelle globale des dépenses,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à solliciter les aides de l'ETAT au titre du FPRNM et du FNADT, la REGION Ile-De-France au titre du programme opérationnel FEDER 2014-2020, la REGION GRAND EST au titre du programme opérationnel FEDER Champagne-Ardenne 2014-2020 et des aides régionales, l'AESN Seine-Normandie au titre du 10^{ème} programme, le DEPARTEMENT de l'AUBE au titre du FDPTP, et tout autre partenaire éventuel,**
- **DE SOLLICITER Madame la Préfète, pour l'ouverture conjointe de l'enquête publique l'enquête parcellaire, pour l'instauration de nouvelles servitudes, et toutes autorisations nécessaires,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote